

MEMO

Accident de Travail	Certificat initial : G(S) + K*0,4 = 25,77 € Certificat final (si séquelles importantes) : G(S)+ K*1 = 26,92 €																																						
APC = 48 €	Acte ponctuel, <u>isolé</u> , de consultant pour les spécialistes en médecine générale, avec lettre au médecin traitant (Le consultant ne doit pas avoir vu le patient les 4 mois précédents et ne doit pas le revoir les 4 mois suivants)																																						
COE = 46€ Tarif opposable	Consultation correspondant aux examens obligatoires du 8 ^{ème} jour, 9 ^{ème} et 24 ^{ème} mois (jusqu'à 25 mois inclus). Cotation en tarif opposable uniquement																																						
MSH Réservé Secteur1 et CAS <i>Majoration applicable 1 fois, cumulable avec G(S) ou VG(S)+MD</i>	Majoration pour le médecin traitant concernant les patients poly pathologiques présentant une altération d'autonomie nécessitant un suivi médical rapproché spécifique et la coordination avec un intervenant paramédical, <u>dans le mois suivant une hospitalisation</u> (pour intervention ou pathologie chronique grave).																																						
MIC Réservé Secteur1 et CAS <i>Majoration applicable 1 fois, cumulable avec G(S) ou VG(S)+MD</i>	Majoration pour le médecin traitant en secteur 1, en présence des aidants habituels, pour les patients insuffisants cardiaques poly pathologiques et poly médicamenteux, <u>dans les 2 mois suivant une hospitalisation en unité de court séjour</u> , pour un épisode de décompensation de leur pathologie.																																						
CSO Tarif opposable <i>Cotable 2 fois par an</i>	Suivi et coordination de la prise en charge des enfants de 3 à 12 ans en risque avéré d'obésité <u>par le médecin traitant</u>																																						
Visites en EHPAD (maisons de retraite)	▲ ATTENTION : Dans le cadre d'actes multiples en maison de retraite, <u>seul le premier acte peut bénéficier de la majoration de déplacement (MD)</u> .																																						
IVG médicamenteuse	Code IC [25€] + FHV [50€] + FMV [87.92€] + IC [25€] = 187,92€ La pratique de l'IVG médicamenteuse suppose une formation spécifique et une validation par un centre agréé.																																						
CCAM ▲ ATTENTION : Certains actes techniques sont désormais minorés pour les praticiens du secteur 2 (Exception faite des signataires de l'OPTAM)	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="4" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Majorateurs</td> <td>urgence de 20h à 00h</td> <td>P</td> <td>35,00</td> <td rowspan="4" style="font-size: small;">Les tarifs présentés sur cette plaquette correspondent aux tarifs applicables par les médecins de secteur 1</td> </tr> <tr> <td>urgence de 00h à 08h</td> <td>S</td> <td>40,00</td> </tr> <tr> <td>urgence dimanche ou jour férié</td> <td>F</td> <td>19,06</td> </tr> <tr> <td>urgence <u>au cabinet</u> par un généraliste</td> <td>M</td> <td>26,88</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="6" style="background-color: #f2f2f2; text-align: center;">ACTES EFFECTUÉS (à remplir par le médecin)</th> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">date des soins</td> <td style="font-size: x-small;">code des soins</td> <td style="font-size: x-small;">code de l'acte</td> <td style="font-size: x-small;">tarif</td> <td style="font-size: x-small;">nature des honoraires facturés</td> <td style="font-size: x-small;">statut de l'acte</td> </tr> <tr> <td>JJMMAAAA</td> <td></td> <td>GS</td> <td>25</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>JJMMAAAA</td> <td>JKHD001</td> <td></td> <td>1246</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Un code par ligne Date à chaque ligne</p> <p>Code sur 7 caractères</p> <p>Activité à 1 : vous être l'effecteur</p> <p>Frais éventuels de déplacement ID / IK</p>	Majorateurs	urgence de 20h à 00h	P	35,00	Les tarifs présentés sur cette plaquette correspondent aux tarifs applicables par les médecins de secteur 1	urgence de 00h à 08h	S	40,00	urgence dimanche ou jour férié	F	19,06	urgence <u>au cabinet</u> par un généraliste	M	26,88	ACTES EFFECTUÉS (à remplir par le médecin)						date des soins	code des soins	code de l'acte	tarif	nature des honoraires facturés	statut de l'acte	JJMMAAAA		GS	25			JJMMAAAA	JKHD001		1246		
Majorateurs	urgence de 20h à 00h		P	35,00	Les tarifs présentés sur cette plaquette correspondent aux tarifs applicables par les médecins de secteur 1																																		
	urgence de 00h à 08h		S	40,00																																			
	urgence dimanche ou jour férié		F	19,06																																			
	urgence <u>au cabinet</u> par un généraliste	M	26,88																																				
ACTES EFFECTUÉS (à remplir par le médecin)																																							
date des soins	code des soins	code de l'acte	tarif	nature des honoraires facturés	statut de l'acte																																		
JJMMAAAA		GS	25																																				
JJMMAAAA	JKHD001		1246																																				



UNE ASSURANCE RCP + PJ

Pour les adhérents. Performante, qui couvre, sans majoration, la totalité du champ professionnel du médecin généraliste



UN SERVEUR PROFESSIONNEL

« pionnier » depuis 1994 pour votre télétransmission via un concentrateur technique et votre messagerie professionnelle : www.medsyn.fr



UN ORGANISME DE FORMATION

Continue agréé ANDPC où tous les formateurs sont des MG en exercice : www.mgform.org



UNE ASSOCIATION DE GESTION

agréée où les administrateurs sont, pour la plupart, des MG en exercice : www.france-aga.org



Cotation pratique des actes du Médecin Généraliste

Tarifs au 01/11/2017 (secteur 1 ou OPTAM)

Ce guide est un résumé des actes courants et leur tarif pour les médecins de secteur 1 ou OPTAM
Retrouvez des informations complètes sur le site MG France www.mgfrance.org

Lettres clé

G(S)	25,00	Consultation
COE	46,00	Examen obligatoire du nourrisson (8 jours, 9 et 24 mois) ▲ tarif opposable
APC	48,00	Acte de consultant (par le spécialiste en médecine générale)
CCP	46,00	Première consultation de contraception (15 à 18 ans) ▲ tarif opposable
CSO (CCX en papier)	46,00	Suivi de l'obésité enfant de 3 à 12 ans ▲2 fois par an – tarif opposable
VG(S)	25,00	Visite
VL	60,00	Visite pour bilan de maladie neurodégénérative (▲3/an sauf aggravation)

Majorations

MEG	+ 5,00	Majoration enfant jusqu'à 6 ans
MCG	+ 5,00	Majoration pour acte coordonné du Médecin Généraliste (sur envoi par le MTT, ou pour patient hors résidence habituelle)
MIS (MTX en papier)	+30,00	Consultation <u>initiale</u> d'information et d'organisation de la prise en charge pour VIH (PIV) ou Cancer/maladie neurodégénérative (MIS) ▲acte unique
MSH	+ 23,00	Majoration suite hospitalisation pour pathologie chronique ▲Médecin TT
MIC	+ 23,00	Majoration suite hospitalisation pour insuffisance cardiaque ▲Médecin TT

▲ Les cotations MSH et MIC sont réservées au médecin traitant et ne sont utilisables qu'une seule fois. Dans le mois suivant la sortie d'hôpital pour MSH et dans les 2 mois pour MIC

Déplacement

MD	10,00	Visite justifiée médicalement et ECG en visite
ID	3,50	Actes techniques à domicile - non utilisable avec le VG
IK plaine	0,61	(Abattement 2*2 km)
IK montagne	0,91	(Abattement 2*1 km)
MU	22,60	Visite urgente en consultation (sans cumul avec une autre majoration)

Majorations Nuit/ Dimanche et Jours fériés (pour actes urgents uniquement)

CABINET	N	+ 35,00	Nuit de 20h-24h et 6h-8h (si appel après 19h)
	MM	+ 40,00	Milieu de Nuit de 0h à 6h
	F	+ 19,06	Dimanche et jours fériés
VISITE	MDN	+ 38,50	Visite justifiée de 20h à 24h et 6h à 8h (appel après 19h)
	MDI	+ 43,50	Visite justifiée de 0h à 6h
	MDD	+ 22,60	Visite justifiée de Dimanche / Férié / Samedi AM

▲ les majorations nuit et jours fériés supposent une urgence médicalement justifiée

Majorations en Garde régulée

CRD	+ 26,50	Consultation de Dimanche et férié
CRN	+ 42,50	Consultation de 20h-24h et 6h-8h
CRM	+ 51,50	Consultation de 0h à 6h
VRD	+ 30,00	Visite de Dimanche et férié
VRN	+ 46,00	Visite de 20h-24h et 6h-8h
VRM	+ 59,50	Visite de 0h à 6h

Exemples de tarifications

Ajouter le code		Jour	Samedi AM	Dimanche	Soirée	Nuit
Consultation	G(S)	25,00	25,00	44,06	60,00	65,00
De 0 à 6 ans	G(S) + MEG	30,00	30,00	49,06	65,00	70,00
Examen obligatoire (8 jours, 9 et 24 mois)	COE	46,00	46,00	-	-	-

Ajouter le code		Jour	Samedi AM	Dimanche	Soirée	Nuit
Visite	VG(S)	35,00	47,60	47,60	63,50	68,50
De 0 à 6 ans	VG(S) + MEG	40,00	52,60	52,60	68,50	73,50

▲ En Consultation comme en visite, les majorations Soir, Nuit et Dimanche ne sont applicables qu'à des actes URGENTS (urgence médicalement justifiée)

Ajouter le code		Jour	Dimanche	Soirée	En garde régulée	
AU CABINET	G(S)	25,00	44,06	60,00	Garde DIM	Garde SOIR
	DEQP003	14,26	14,26	14,26	+ CRD	+ CRN
	Total	39,26	58,32	74,26	65,76	81,76
	Ajouter le code		+ MD	+ MDD	+ MDN	+ VRD
EN VISITE	VG(S)	35,00	47,60	63,50	55,00	71,00
	DEQP003	14,26	14,26	14,26	14,26	14,26
	YYYY490	9,60	9,60	9,60	9,60	9,60
	Total	58,86	71,46	87,36	78,86	94,86

Ajouter le code		Jour	Samedi AM	Dimanche	Soirée	Nuit
Consultation	G(S)	25,00	51,50	51,50	67,50	76,50
De 0 à 6 ans	G(S) + MEG	30,00	56,50	56,50	72,50	81,50

Ajouter le code		Jour	Samedi AM	Dimanche	Soirée	Nuit
Visite	VG(S)	35,00	55,00	55,00	71,00	84,50
De 0 à 6 ans	VG(S) + MEG	40,00	60,00	60,00	76,00	89,50

Montant des IK : Km facturés Plaine (Montagne)	
2km=1,22(1,82) 4km=2,44(3,64) 6km=3,66(5,46) 8km=4,88(7,28) 10km=6,10(9,10) 12km=7,32(10,92) 14km=8,54(12,74) 16km=9,76(14,56) 18km=10,98(16,38) 20km=12,20(18,2) 22km=13,42(20,02)	

Ajouter le code		Jour	Samedi AM	Dimanche	Soirée	Nuit
Au cabinet	YYYY010 + M	74,88	Majorateurs possibles : M-F-P-S			
En visite	YYYY010 + ID	51,50	Pas de majorateur possible			

Brûlure de moins de 10 cm ²	K9	17,28
Brûlure de moins de 10 cm ² sur la face ou les mains	K9 + K9/2	25,92
Brûlure >10% de la surface du corp	K16	30,72
Brûlure >10% de la surface du corps (face ou mains)	K16 + K16/2	46,08

Cotation des actes techniques : CCAM

Tarifs au 01/11/2017 (secteur 1 ou OPTAM)

La mention "M" après le code signale les actes en urgence, indiquer M en colonne "Éléments de tarification CCAM" – La majoration M est incluse dans les tarifs ci-dessous.
En visite, soustraire le M (26,88) qui n'est applicable qu'au cabinet et coter le déplacement ID (3,50)

Suture plaie superficielle de la face < 3 cm	QAJA013 + M	58,23	F-P-S
Suture plaie superficielle de la face de 3 à 10 cm	QAJA005 + M	101,33	F-P-S
Suture plaie superficielle de la face > 10 cm	QAJA002 + M	109,83	F-P-S
Suture plaie superficielle < 3 cm	QZJA002 + M	52,40	F-P-S
Suture plaie superficielle de 3 cm à 10 cm	QZJA017 + M	78,64	F-P-S
Parage-Suture plaie superficielle > 10 cm	QZJA015 + M	88,56	F-P-S
Incision ou excision d'un panaris superficiel	MJPA010	38,29	F-P-S
Excision d'une thrombose hémorroïdaire	EGFA007	62,70	F-P-S
Tamponnement nasal antérieur	GABD002 + M	54,60	F-P-S

Infiltration transcutanée articulation membre supérieur	MZLB001	26,13	aucune
Infiltration du nerf médian dans le canal carpien	AHLB006	29,48	aucune
Infiltration transcutanée articulation vertébrale postérieure	LHLB001	34,17	aucune
Infiltration transcutanée articulation membre inférieur	NZLB001	30,82	aucune
Evacuation collection articulaire du membre inférieur	NZJB001	60,30	F-P-S

Contention orthopédique de fracture de la clavicule	MADP001 + M	68,68	F-P-S
Réduction orthopédique luxation scapulo-humérale	MEEP002 + M	66,58	F-P-S
Réduction orthopédique pronation douloureuse coude	MFEP001	31,35	F-P-S
Attelle de posture ou mobilisation poignet et/ou main	MGMP001	44,89	F-P-S
Confection attelle de posture ou mobilisation genou	NFMP002	47,57	F-P-S
Attelle de posture ou de mobilisation de la cheville	NGMP002	40,87	F-P-S
Contention souple du genou	NFMP001 + M	68,68	F-P-S
Contention souple cheville et/ou pied, ou Semelle plâtrée	NGMP001 + M	47,78	F-P-S

Frottis >> Cumul G ou GS + cotation CCAM (12.46)	G(S)+JKHD001	37,46	aucune
Pose d'un dispositif intra-utérin	JKLD001	38,40	aucune
Changement d'un dispositif intra-utérin	JKKD001	38,40	aucune
Ablation ou changement d'implant sous cutané	QZGA002	41,80	aucune

Exérèse d'un naevus ou tumeur maligne < 5cm ²	QZFA036+FSD	68,80	F-P-S
Ablation corps étranger superficiel de la peau visage ou mains	QAGA003	47,50	F-P-S
Biopsie dermoépidermique, par abord direct	G(S)+QZHA001/2	35,28	aucune
Biopsie tissu souscutané susfasiaux par abord direct	G(S)+QZHA005/2	37,76	aucune

Dépistage de surdité avant 3 ans (sensory baby test)	CDRP002	48,51	aucune
Examen de la vision binoculaire	BLQP010	25,32	aucune

Evaluation de dépression par l'échelle de Hamilton (▲ limité à 1 cotation initiale puis 1 cotation/an)	ALQP003	69,12	aucune
---	---------	-------	--------